

CITOYENNETÉ, COLLECTIVITÉS

Covid-19 : les nouvelles mesures du service public local

Mis en ligne le **mardi 31 mars 2020**

Suite à l'évolution de la situation liée à l'épidémie de coronavirus et aux nouvelles mesures annoncées par le gouvernement tout au long de la semaine, la ville de Brest et Brest métropole ont actualisé leur plan de continuité des services. De nombreuses dispositions concernent le quotidien des habitants de Brest métropole.



Depuis le 13 mars, la collectivité tient une cellule de crise quotidienne, présidée par François Cuillandre, maire de Brest et président de Brest métropole. Cette cellule évalue les dispositifs en vigueur en fonction de l'évolution de la situation.

A compter de ce jour, voici la liste des modalités de fonctionnement des services publics locaux pour Brest et Brest métropole. A noter que l'ensemble des fonctions réglementaires (tranquillité publique, fourrière, animal dans la ville, inspecteurs de salubrité) sont maintenues.

La présence humaine sur l'espace public est renforcée grâce à des volontaires de la collectivité et de l'association Vivre la ville. Leur mission est d'aller au-devant des personnes sur l'espace public afin de rappeler les gestes barrières et l'application de la réglementation des déplacements.

Ecoles - crèches

- Toutes les écoles et crèches ont été fermées, conformément aux directives nationales.
- **Il est rappelé que les directeurs et directrices d'écoles restent disponibles pour permettre à toutes les familles la poursuite d'une scolarité adaptée à domicile:** celles-ci sont encouragées par le ministère de l'Education nationale à les contacter immédiatement en cas de difficulté.
- **L'accueil des enfants est maintenu chez les assistantes maternelles, sauf situation de vulnérabilité et/ou incompatibilité** avec les mesures de confinement de leurs familles.
- Certains équipements ont été mis à disposition de l'accueil des seuls enfants des personnels soignants habilités par les services de l'Etat, afin de leur permettre d'être totalement mobilisés sur leur mission. Une cinquantaine d'enfants sont accueillis chaque jour dans neuf écoles et deux crèches, pour les seuls enfants des personnels soignants mobilisés et qui ne disposent d'aucune autre solution de garde. La ville

enfants des personnels soignants mobilisés et qui ne disposent d'aucune autre solution de garde. La ville travaille très étroitement avec la direction des ressources humaines du CHRU pour adapter le dispositif au besoin des personnels mobilisés, y compris sur les horaires atypiques.

Démarches administratives

En raison de la crise sanitaire Covid 19, seul l'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert pour les démarches administratives urgentes.

Les horaires d'accueil sont limités : 9h/12h et 13h30/16h30 du lundi au vendredi.

Les démarches possibles :

- > Mariages in extremis. Toutes les autres cérémonies de mariage, programmées jusqu'au 24 mai, sont annulées et reportées.
- > Déclaration de naissance et reconnaissances
- > Carte d'identité et passeport (urgences uniquement, avec justificatif). **Les rendez-vous pris préalablement jusqu'au 15 avril sont annulés et reportés. La prise de rendez-vous en ligne est également suspendue.**
- > Formalités liées au décès.

Action sociale

- > L'accueil du CCAS est maintenu mais la prise de contact par téléphone doit être privilégiée (02 98 00 84 00). L'accompagnement des personnes âgées, notamment le portage de repas, la Protection maternelle et infantile (PMI), le soutien aux malades reçus dans les centres de santé municipaux, l'hébergement d'urgence, l'aide sociale à l'enfance, sont maintenus.
- > **Un dispositif de signalement des personnes en situation de vulnérabilité est actif.** Il s'agit de recenser les publics vulnérables (personnes isolées, personnes ayant une santé fragile, personnes peu ou pas autonomes, personnes sans hébergement ou sans ressource). L'objectif de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sociaux de la Ville de Brest. Durant cette période, une veille sera organisée afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites sur ce registre. Cette veille se traduira par un appel téléphonique régulier et une évaluation des besoins. La démarche d'inscription est volontaire. **Les personnes concernées (ou via un professionnel repérant une situation de vulnérabilité) peuvent demander à être inscrites ou s'inscrire sur le registre via la plateforme téléphonique** au 02 98 00 80 80 ou par mail en indiquant le nom – prénom – numéro de téléphone à ccas-direction@ccas-brest.fr.
- > **Concernant l'aide alimentaire**, les associations et le CCAS assurent des distributions alimentaires en veillant à ce que chaque quartier de la ville soient couverts.
- > **Pour celles et ceux qui souhaitent aider leurs voisins**, la ville de Brest a publié une fiche d'inscription téléchargeable [Voisins solidaires](#).
- > L'auberge de jeunesse a ouvert ses portes pour accueillir les personnes sans domicile fixe qui le souhaitent.
- > La Brest Arena a été mise à disposition de l'Etat, via un partenariat avec Brest'Aim, pour y installer un centre de consultation médicale.
- > **Le dispositif de portage de repas à domicile a été renforcé et étendu** pour les personnes vulnérables
- > **Les établissements pour personnes âgées.** Pour protéger la santé des résidents, **les visites et les activités nécessitant la participation d'un intervenant extérieur sont interdites** dans les EHPAD. Les mesures de confinement ont également été renforcées. Désormais, pour éviter tout risque, les résidents sont invités à rester dans leurs chambres, les repas ne sont plus pris en collectivité et les activités de groupe sont annulées

Collecte des déchets

- > Priorité a été donnée à la collecte des ordures ménagères.
- > Les consignes concernant les bacs sont les suivantes : les habitants doivent sortir leur bac à ordures ménagères (couvercle bordeaux) au jour habituel de collecte et le laisser sorti jusqu'à ce qu'il soit collecté. Des retards sont à prévoir. Les bacs jaunes doivent rester remisés à domicile.

- > Les perturbations touchent également la collecte en point d'apport volontaire : les ordures ménagères sont là aussi prioritaires. **Les habitants utilisant les conteneurs collectifs sont invités à ne pas déposer leurs déchets au pied des conteneurs quand ceux-ci sont saturés et de stocker autant que possible leurs déchets recyclables et verre.**
- > Les déchetteries et les aires de compostage collectif sont fermées et la collecte des encombrants suspendue. **La ville de Brest et Brest métropole rappellent que les dépôts sauvages, en particulier des déchets végétaux, sont formellement interdits** et feront l'objet de sanction.
- > **Pour les déchets susceptibles de véhiculer le virus** (gants, masques, lingettes, mouchoirs en papier...), il est demandé de : **doubler les sacs poubelles, et de les stocker 24 heures** avant de les déposer dans les bacs.

Déplacements

Les transports en commun ➔ s'adaptent aux horaires des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

- > En lien avec CHRU de Brest, Brest métropole et Bibus, les horaires des transports en commun ont été adaptés pour intensifier les rotations notamment à l'embauche pour le CHRU. L'amplitude horaire de toutes les lignes passe de 6 h à 22 h, avec une fréquence de 30 minutes sur le tramway et la ligne 1 Fort Montbarey - Hôpital Cavale ; 45 minutes sur la ligne 3 Océanopolis - Lambézellec ; une heure sur toutes les autres lignes. Un service de transports à la demande est également mis en place entre 22 h et minuit sur la ligne 1, desservant notamment la Cavale Blanche et l'hôpital Morvan. Il est disponible sur réservation la veille du déplacement souhaité, au 02 98 34 42 22 (centrale de réservation ouverte du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h, et le samedi, de 9 h à 17 h).
- > La fréquence de la navette aéroport (ligne 40), est revue en cohérence avec les vols assurés par l'aéroport Brest Bretagne et les besoins des salariés des zones de Prat Pip et Saint-Thudon.
- > Le téléphérique est fermé.
- > Des navettes sont mises en place pour les salariés travaillant dans les serres qui en ont fait la demande.
- > L'agence commerciale Bibus Clémenceau est fermée et la vente des billets dans les bus est suspendue. Les usagers qui souhaitent acheter des billets à l'unité peuvent le faire sur les bornes automatiques. Le détail des horaires sur le site internet www.bibus.fr ou sur l'application mobile. Les voyageurs peuvent également consulter l'information trafic en temps réel sur Twitter, www.bibus.fr ou l'application mobile ; poser leurs questions via Facebook Messenger ou en message privé sur Twitter ; contacter un conseiller mobilité au 02 98 80 30 30 (disponible du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h, et le samedi, de 9 h à 17 h).
- > **Les usagers doivent être munis d'une attestation de déplacement professionnel ou d'une attestation de déplacement dérogatoire lors de chacun de leurs déplacements.** Les autres déplacements sont interdits.
- > En station et à bord des véhicules, il est impératif de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres passagers et de respecter les gestes barrière ».
- > **Les parkings en ouvrage sont maintenus en fonctionnement. Le stationnement en voirie est gratuit.** Les agents contrôlant le stationnement sont focalisés sur les contrôles du stationnement gênant ou très gênant.

Culture et sport

Tous les équipements sportifs ont été fermés avec maintien d'un gardiennage. Les accès aux stades et aux skateparks dont celui du Jardin Kennedy sont également interdits.

Espaces verts et parcs

Les terrains de sports, parcours de santé et espaces de jeux sont fermés. Dans les autres espaces, et notamment les espaces verts et jardins publics, l'usage est limité au strict usage individuel autorisé, en respectant impérativement les gestes barrières (interdiction de tous rassemblements collectifs).

Vie des entreprises

En complément des mesures annoncées par le gouvernement, Bpifrance et la Région Bretagne, Brest métropole et la ville de Brest rappellent les dispositions suivantes, mises en place vendredi :

- > Report de la collecte de la Taxe de séjour afin de soulager la trésorerie des professionnels de l'hôtellerie
- > Annulation des pénalités de retard pour les entreprises bénéficiaires de marchés publics de Brest métropole et de la ville de Brest dont la réalisation est impactée par l'épidémie
- > Maintien des subventions de Brest métropole et de la ville de Brest aux manifestations annulées (culture, sport, tourisme, ...).
- > Dans le même souci de soulager les difficultés de trésorerie, depuis le 16 mars, **la ville de Brest et Brest métropole ont suspendu le paiement : des loyers des locataires (artisans, commerçants, associations et entreprises) de leurs bâtiments gérés en régie des charges locatives liées aux fluides.**
- > A compter de ce jour, pour la période de confinement, **la ville de Brest et Brest métropole exonèrent les professionnels : de droits de terrasse ; de redevance d'occupation du domaine public pour les taxis**
- > Afin d'accompagner les chefs d'entreprises et professionnels en vous apportant des conseils dans les démarches à accomplir pour bénéficier des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement (chômage partiel, report des échéances sociales et/ou fiscales...), deux numéros sont à votre disposition : le service Relations entreprises de Brest métropole au 02 93 33 50 50 / relations-entreprises@brest-metropole.fr ; la CCI métropolitaine Bretagne ouest (CCIMBO) au 0800 74 09 29
- > En coopération avec les chambres consulaires (CCIMBO, CMA et Chambre d'Agriculture), un guide pratique des dispositifs d'aide sera disponible rapidement sur ce site
- > **Les marchés ouverts brestoïses ne sont plus organisés depuis le 25 mars 2020**, conformément aux demandes de l'Etat. **Les Halles Saint-Martin et Saint-Louis restent ouvertes pour le moment.**

Consultez également [questions les plus fréquemment posées](#) et les réponses apportées .



Ce site internet est régulièrement mis à jour, et vous tiendra informés d'éventuelles évolutions dans les services publics locaux. L'accueil téléphonique (02 98 00 80 80) fonctionne pour renseigner les usagers. Toutefois, chacun est invité à limiter ses appels aux besoins urgents, de manière à ne pas engorger les lignes.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guêven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30